

UN LIBRARY

NOV 16 1979



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE  
A/34/685  
14 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-quatrième session  
Points 73 et 98 de l'ordre du jour

APPLICATION DU PROGRAMME POUR LA DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE  
LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
recommandé par la Troisième Commission (A/34/618, par. 18)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 47<sup>ème</sup> séance, le 14 novembre 1978, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état, présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/22 et Corr.1 et 2), des incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Troisième Commission (A/34/618, par. 18) et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/7/Add.6).
2. Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale adopterait un programme d'activités pour la seconde moitié de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
3. Dans l'état qu'il a présenté (A/C.5/34/22 et Corr.1 et 2), le Secrétaire général a indiqué que le programme d'activités envisagé entraînerait des dépenses estimées à 393 700 dollars mais que des crédits d'un montant de 39 400 dollars avaient déjà été prévus au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. En conséquence, le montant net des crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général s'élevait à 354 300 dollars.
4. S'agissant des coûts des services de conférence correspondants, estimés à 708 500 dollars, le Secrétaire général indiquait qu'aucun crédit supplémentaire n'était demandé, en attendant l'évaluation d'ensemble des besoins effectifs qui figurait dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qui serait soumis vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale.

5. Dans son rapport correspondant (A/34/7/Add.6), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a souligné qu'habituellement, tous les participants n'assistaient pas aux séminaires pendant toute leur durée. C'est pourquoi le Comité, qui pensait en outre qu'il ne devrait pas être nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour les travaux d'imprimerie à l'extérieur, le Secrétaire général ayant demandé à cette fin 194 900 dollars, a recommandé de réduire de 29 300 dollars le crédit demandé pour les dépenses autres que les coûts des services de conférence, qui serait ainsi ramené de 354 300 dollars à 325 000 dollars.

6. Les observations faites par les délégations au cours du débat sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/34/SR.47).

#### DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

7. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution recommandé par la Troisième Commission (A/34/618, par. 18), un crédit de 325 000 dollars devra être inscrit au chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 et que les dépenses à inscrire au chapitre 29 seront incluses dans l'état récapitulatif des coûts des services de conférence qui sera soumis à l'Assemblée générale vers la fin de sa présente session.

-----